

COUPE DES DAMES

• Cette épreuve est une compétition homologuée F.F.T. soumise aux règles générales des Championnats Interclubs par équipes Seniors telles qu'elles sont définies dans les règlements sportifs de la Fédération. Elle se joue en semaine.

• Chaque rencontre comportera 2 simples et 1 double.

• **COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PAR RENCONTRE**

- 2 joueuses minimum

- 4 joueuses maximum

• **CALENDRIER**

- Poules :

1^{er} match au plus tard le

vendredi 03 février 2017

2^{ème} match au plus tard le

vendredi 17 février 2017

3^{ème} match au plus tard le

vendredi 03 mars 2017

4^{ème} match au plus tard le

vendredi 17 mars 2017

5^{ème} match au plus tard le

vendredi 31 mars 2017

- Phases Finales :

1/4 Finale au plus tard le

vendredi 21 avril 2017

1/2 Finale au plus tard le

vendredi 28 avril 2017

Finale

vendredi 05 mai 2017

**Ces dates butoirs
passées,
aucun match ne sera
pris en compte**

• **RÈGLES**

- **ATTENTION :** en aucun cas, les joueuses inscrites en Coupe des Dames ne pourront participer au Challenge des Dames, même pour y effectuer un remplacement ponctuel

- **Déroulement des rencontres :** en journée et en semaine avec dates butoirs fixées le vendredi (**début des rencontres entre 13h et 14h**)

- Les **divisions seront composées selon le poids des équipes** (2 meilleurs classements pris en compte pour le calcul)

- **Les équipes d'un même club peuvent être constituées sans suivre l'ordre des classements.**

- Épreuve réservée aux **joueuses nées en 1998 et avant**, de **non classées à 15/4** n'ayant **jamais eu un classement supérieur, SAUF POUR LES JOUEUSES AGEES DE 50 ANS ET PLUS N'AYANT JAMAIS ETE CLASSEES PLUS DE 15/1**, en possession de la **licence FFT 2017 (validée au**

RAPPEL plus tard le 6 janvier 2017) et du Certificat Médical de Non Contre-Indication à la Pratique du Tennis en Compétition en cours de validité.

• **DROIT D'INSCRIPTION :** 37 Euros par équipe

**LA COMPÉTITION SE JOUERA avec le CLASSEMENT de JANVIER 2017 en PHASE DE POULES
et avec le CLASSEMENT d'AVRIL 2017 pour la PHASE FINALE**

INSCRIPTION des ÉQUIPES, des JOUEURS(SES) et des RESPONSABLES

ATTENTION

DIRECTEMENT SUR ADOC du MARDI 10 au VENDREDI 20 JANVIER 2017

Les Clubs n'ayant pas acquitté leur(s) amende(s) contractée(s) lors de championnats antérieurs de la saison en cours se verront refuser l'engagement de leur équipe. De même, les engagements arrivés hors délai ne seront pas pris en compte.